

**Mardi 19 février à 14 h**

**COMMISSION DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE**

**ET DE L'EGALITE DES CHANCES**

**(Mme le Ministre Tillieux)**

Philippe DODRIMONT sur la création d'un label « Tourisme et Handicap » pour les personnes handicapées

Philippe DODRIMONT sur la lutte contre l'homophobie

Florence REUTER sur le rapport annuel de l'activité des services de santé mentale

Gilles MOUYARD sur la reconversion du site Samera à Sambreville

Gilles MOUYARD sur les maisons de repos

Philippe DODRIMONT sur la nouvelle cellule de maternologie à Tournai

Anne BARZIN sur le financement de l'asbl Phénix

## **Philippe DODRIMONT sur la création d'un label « Tourisme et Handicap » pour les personnes handicapées**

Je vous interrogeais en décembre dernier sur l'opportunité de décerner un label « commerce adapté » aux commerçants qui réaliseraient des investissements pour rendre leur établissement accessible aux personnes handicapées.

Ayant été interpellé par les conseillers communaux de plusieurs communes qui souhaiteraient doter leurs attractions touristiques locales d'un tel label, je me permets de revenir vers vous à ce sujet.

Lors de notre précédente discussion, vous vous montriez vivement intéressée par le sujet, mais le dossier semblait peu avancé.

Je me permets d'insister à nouveau sur l'importance que pourrait avoir cette distinction, tant socialement sur le plan de l'égalité des chances et de la politique en faveur des personnes atteintes d'un handicap, qu'économiquement, puisqu'une telle accessibilité créerait inévitablement un nouveau public tant pour les commerces que pour les attractions touristiques qui seraient encouragés à obtenir ce label.

Etant donné la généralisation de la demande en faveur de ce label en faveur de l'accessibilité des lieux publics, tant commerciaux que touristiques, avez-vous pu entamer une concertation avec les acteurs du secteur sur ce projet ?

Quels sont les résultats de vos premières démarches sur ce dossier ? Un calendrier pour la création de ce label pourrait-il déjà être annoncé ?

## **Philippe DODRIMONT sur la lutte contre l'homophobie**

Dans le combat pour l'égalité des chances, la lutte contre l'homophobie doit tenir une place importante. Suite à quelques incidents homophobes médiatisés, je pense notamment au meurtre d'Ihsane Jarfi, le pouvoir fédéral avec le concours des entités fédérées ont décidé de durcir le combat contre l'homophobie.

Pouvez-vous nous détailler le rôle et les actions de la Wallonie dans ce plan interfédéral ? De qui émane cette initiative ? Quels moyens sont mis en œuvre pour la réalisation des actions en ce qui concerne la Wallonie ?

Pouvez-vous également me rappeler les actions qui étaient en place pour lutter contre l'homophobie dans notre Région avant l'adoption de ce plan ?

## **Florence REUTER sur le rapport annuel de l'activité des services de santé mentale**

Récemment, notre pays a été pointé du doigt par l'OCDE pour ce qui concerne sa réforme du système de santé mentale.

Parmi les catégories de services qui existent dans le domaine de la santé mentale, les « Services de santé mentale » peuvent être subventionnés par la Région wallonne conformément aux articles 539 et suivants du Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS).

Les SSM sont notamment tenus de fournir au Gouvernement un recueil des données socio-épidémiologiques concernant les usagers, de rendre compte des prestations effectuées. L'art. 614 prévoit qu'ils transmettent au Gouvernement un rapport annuel d'activité reprenant les données quantitatives et qualitatives de toutes les activités menées.

Madame la Ministre, toutes les données ainsi communiquées par les différents SSM sont-elles rassemblées dans un seul rapport ? Ainsi, quelle est l'évolution de la prise en charge par les SSM ces dix dernières années ? Celle-ci peut-elle être présentée par province ? Quel est le profil des usagers ? De quel type sont les prises en charge assurées par les Services ?

L'art. 623 prévoit que le Gouvernement édite tous les deux ans un rapport de synthèse sur l'offre de SSM et la manière dont l'offre s'est déployée, mais il s'agit là d'un cadastre de l'offre de soins. S'il est évidemment indispensable, dispose-t-on donc par ailleurs d'un recueil des prises en charge, des profils, qui permette d'analyser l'action des SSM en Région wallonne ainsi que dans les différentes provinces ? Quelle évaluation de leur travail faites-vous ?

## **Gilles MOUYARD sur la reconversion du site Samera à Sambreville**

Madame la Ministre, il y a presque trois ans déjà le site Samera à Sambreville a fermé ses portes. Cette entreprise de travail adapté, employait à l'époque une centaine de personnes handicapées.

En date du 9 mars 2010, je vous interrogeais déjà sur le même sujet et vous me répondiez en déclarant : « *Il faut craindre malheureusement que la sauvegarde même partielle de l'activité de l'entreprise ne soit pas possible* », chose qui c'est avérée être exact dans le futur, le Conseil d'administration de Samera n'avait eu d'autre choix que de mettre finalement la clé sous la porte et de licencier les travailleurs.

Pourtant en 2012 un projet prenait naissance en vue de redonner vie au site ; Cinq ETA pensaient se réunir et s'implanter dans les bâtiments de Samera. Mais aujourd'hui le dossier serait au point mort. Des statuts avaient été réalisés dans la perspective d'un regroupement, mais sans finalisation de ceux-ci.

La Commune de Sambreville souhaite cependant trouver une réaffectation au site. Elle a même fixé une date limite, si rien ne bougeait au niveau des ETA d'ici Pâques les autorités sambrevilloises reprendrait la main, avec la création d'un centre de citoyenneté à destination des personnes souffrant d'un handicap.

Madame la Ministre, avez-vous plus d'information à nous communiquer sur l'état d'avancement du projet de regroupement de 5 ETA au sein du site de Samera ? Si le projet des 5 ETA est au point mort, pour différentes raisons, comptez-vous le relancer ? Si oui, de quelle manière ? Si non, soutiendrez-vous la Commune de Sambreville dans son projet de reconversion ? Pouvez-vous m'informer du devenir du personnel licencié de Saméra : repris dans d'autres ETA ? Quel est le suivi réalisé par l'AWIP et votre personne dans le cadre du personnel licencié par Saméra ? Quel bilan tirez-vous de votre plan de relance en faveur des ETA ?

## **Gilles MOUYARD sur les maisons de repos**

Madame la Ministre, jusqu'à présent la Région wallonne peut intervenir dans des subventions aux infrastructures pour l'accueil résidentiel des personnes âgées. Mais la réforme de l'état va bouleverser les choses prochainement. En effet dans le futur ce sont les régions qui devront assurer la part de financement relevant aujourd'hui des interventions de l'INAMI. Mais pour certains observateurs les moyens qui seront transférés seraient insuffisants pour l'avenir. Depuis 2000, les dépenses dans le résidentiel pour personne âgées ont augmenté de 7,5% l'an. Le secteur évoque déjà des risques de privatisation.

En février 2012, vous faisiez le choix de rester dans un type de gestion et concertation entre partenaires sociaux, mutuelles, prestataires de soins ou administratif. Dans l'objectif d'évoluer vers un système mixte.

Les différentes fédérations actives dans le secteur émettent cependant plusieurs grandes préoccupations que sont :

- La continuité du financement ;
- Le maintien d'un processus de mode de décision en cogestion ;
- La question budgétaire.

Madame la Ministre, la répartition par secteur, pour l'accueil résidentiel des personnes âgées, voulue par le législateur wallon est elle respectée ? Comptez-vous limiter la privatisation de l'accueil résidentiel des personnes âgées dans le futur? Si oui, comment justifiez-vous votre position ? La législation fédérale en vigueur permet-elle toujours de modifier les prix par simple notification suite à des travaux importants apportant plus de confort ou d'espace ou suite à l'ouverture de nouvelles chambres ? Au sein du Groupe de travail Soins aux personnes âgées de la Conférence interministérielle Santé publique, vous aviez obtenu un accord en matière de contrôle des prix, quelle suite le Gouvernement fédéral y-a-t-il donné? Quelles réponses pouvez-vous donner au secteur sur les différentes préoccupations que ce dernier a porté à votre connaissance ?

## **Philippe DODRIMONT sur la nouvelle cellule de maternologie à Tournai**

Une nouvelle cellule de « maternologie » a été créée au sein du Centre Régional de soins Psychiatrique *Les Marroniers* à Tournai. Cette unité, dénommé *Ylang Ylang*, est unique dans la partie francophone du pays puisqu'elle est destinée aux mamans adolescentes.

Partant du constat qu'une femme sur dix éprouve des difficultés maternelles et que cela s'aggrave quand celle-ci est encore adolescente, la maternologie, concept venu de France, est une démarche thérapeutique qui s'attache à la dimension psychique de la maternité et qui prend en compte les difficultés des relations mères-enfants.

Pouvez-vous me renseigner sur le budget que cela représente pour la Région ? De qui émane cette initiative ?

Cette initiative pourrait-elle être dupliquée ailleurs qu'en Wallonie ?

## **Anne BARZIN sur le financement de l'asbl Phénix**

Comme vous le savez, l'Etat fédéral a fait part, il y a plusieurs mois de sa décision de mettre fin au financement de l'asbl Phénix pour travail de réinsertion professionnelle.

Le subside de l'Etat fédéral pour cette asbl était de 250.000 euros.

Suite à l'arrêt effectif de ce financement le 31 décembre dernier et à l'absence de solution proposée par la Région, je vous ai interrogée en commission le 15 janvier sur l'avenir de cette asbl.

Vous m'aviez alors annoncé que le montant annuel total à dégager était de 360.000 euros puisque deux autres asbl se trouvant dans la même situation avaient également introduit une demande de financement à la Région wallonne (l'asbl Article 23 de Liège pour 80.000 euros et l'asbl Trempolin de Chatelet pour 30.000 euros).

Selon vous, Madame la Ministre, seul un financement conjoint de la politique de la Santé, de l'Emploi et de celle de la Formation était réaliste.

Vous précisiez également qu'une concertation avec le Ministre de l'Emploi et de la Formation avait été lancée dans ce dossier et qu'une solution de cofinancement semblait se dégager notamment via le mécanisme des points APE.

Un mois plus tard, nous n'avons toujours pas reçu d'informations sur la concertation en cours et sur la solution de cofinancement qui semblait être trouvée.

Pour rappel, au niveau de l'asbl Phénix, 4,5 équivalents temps plein sont directement menacés.

Madame la Ministre peut-elle me dire où en est la concertation ? La Région wallonne peut-elle garantir qu'elle compensera entièrement l'arrêt du financement fédéral ?

La piste de solution qui semblait se dégager est-elle toujours sur la table ?

-Si oui, de quel type de cofinancement s'agit-il ? Quelles en sont les modalités ? Le montant dégagé correspond-t-il au montant que représentait le financement fédéral ? Pour quelles raisons cette solution n'a-t-elle pas pu encore être communiquée ?

-Si non, de nouvelles pistes de solution sont-elles à l'examen ? Si oui, quelles sont-elles ? S'agit-il également d'une solution de cofinancement ? Le montant dégagé correspond-t-il au montant que représentait le financement fédéral ?

Quel est le calendrier précis prévu dans ce dossier ?